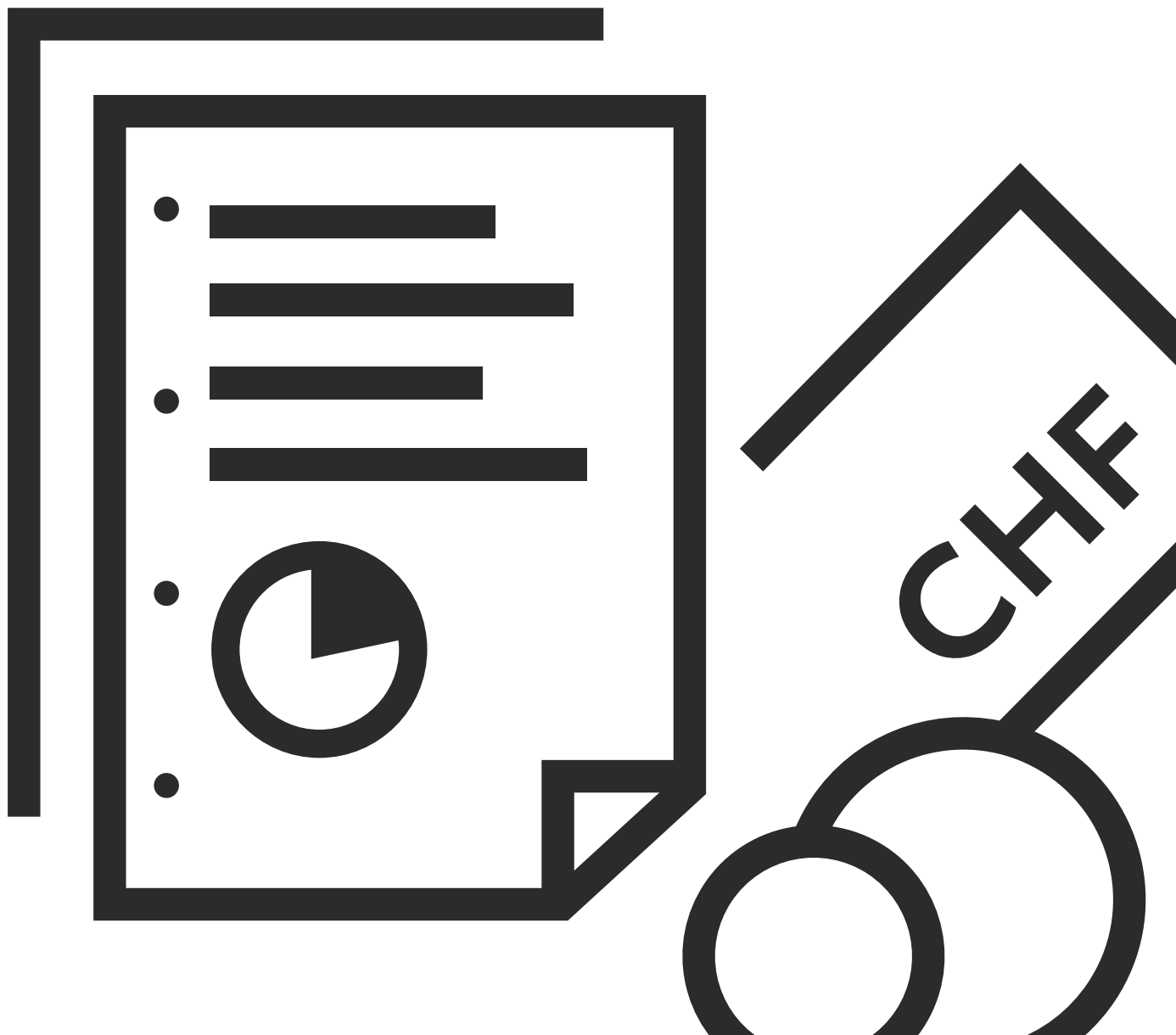


rapport financier 2021



Comptes consolidés

- 131 Bilan consolidé
- 132 Compte de résultat consolidé
- 133 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 134 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 135 Raison sociale, forme juridique et siège
- 135 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 145 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 155 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 156 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 157 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 158 Événements significatifs survenus après la date du bilan
- 158 Organe de révision
- 159 Informations relatives au bilan
- 173 Informations se rapportant au hors-bilan
- 174 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 177 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 181 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 182 Bilan
- 183 Compte de résultat
- 184 Annexe aux comptes annuels
- 190 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 192 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		6 254 325	5 184 533	1 069 792	20,6
Créances sur les banques	11	69 719	107 313	-37 594	-35,0
Créances sur la clientèle	2	1 535 401	1 655 838	-120 437	-7,3
Créances hypothécaires	2, 11	25 708 253	24 212 132	1 496 121	6,2
Opérations de négoce	3	15 011	5 288	9 723	183,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	57 834	8 126	49 708	611,7
Immobilisations financières	5	1 529 548	1 610 841	-81 293	-5,0
Comptes de régularisation		22 992	20 887	2 105	10,1
Participations non consolidées	6, 7, 37	228 961	229 407	-446	-0,2
Immobilisations corporelles	8	111 114	116 521	-5 407	-4,6
Valeurs immatérielles	9	0	1 508	-1 508	-100,0
Autres actifs	10	27 171	31 843	-4 672	-14,7
Total des actifs		35 560 329	33 184 237	2 376 092	7,2
Total des créances subordonnées		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Passifs					
Engagements envers les banques		2 632 053	2 390 932	241 121	10,1
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 087 860	20 950 936	1 136 924	5,4
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	53 863	38 084	15 779	41,4
Obligations de caisse		50 889	77 551	-26 662	-34,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	8 078 500	7 163 700	914 800	12,8
Comptes de régularisation		138 623	139 974	-1 351	-1,0
Autres passifs	10	79 921	29 646	50 275	169,6
Provisions	16	39 865	32 307	7 558	23,4
Réserves pour risques bancaires généraux	16	34 786	34 786	0	0,0
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 613	592 623	-10	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 640 335	1 603 933	36 402	2,3
Propres parts du capital	21	0	0	0	0,0
Bénéfice consolidé		123 125	121 869	1 256	1,0
Total des capitaux propres		2 398 755	2 361 107	37 648	1,6
Total des passifs		35 560 329	33 184 237	2 376 092	7,2
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Opérations hors-bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	140 056	133 619	6 437	4,8
Engagements irrévocables	2	1 306 210	1 030 762	275 448	26,7
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	55 611	55 701	-90	-0,2
Crédits par engagement	29	0	0	0	0,0

Compte de résultat consolidé

		2021	2020	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	33	332 156	340 696	-8 540	-2,5
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	0,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		13 287	16 656	-3 369	-20,2
Charges d'intérêts		-3 799	-26 941	23 142	-85,9
Résultat brut des opérations d'intérêts		341 644	330 411	11 233	3,4
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-14 207	-14 301	94	-0,7
Résultat net des opérations d'intérêts		327 437	316 110	11 327	3,6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		51 573	44 721	6 852	15,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 830	2 965	-135	-4,6
Produit des commissions sur les autres prestations de service		33 302	28 668	4 634	16,2
Charges de commissions		-18 962	-13 695	-5 267	38,5
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		68 743	62 659	6 084	9,7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	16 103	13 187	2 916	22,1
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		345	153	192	125,5
Produits des participations		14 673	15 886	-1 213	-7,6
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		12 115	13 572	-1 457	-10,7
dont autres participations non consolidées		2 558	2 314	244	10,5
Résultat des immeubles		2 262	2 090	172	8,2
Autres produits ordinaires		1 138	3 229	-2 091	-64,8
Autres charges ordinaires		-92	-192	100	-52,1
Sous-total autres résultats ordinaires		18 326	21 166	-2 840	-13,4
Produits d'exploitation		430 609	413 122	17 487	4,2
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-142 564	-134 690	-7 874	5,8
Autres charges d'exploitation	35	-111 789	-106 914	-4 875	4,6
Sous-total charges d'exploitation		-254 353	-241 604	-12 749	5,3
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-22 834	-21 131	-1 703	8,1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-9 463	-3 357	-6 106	181,9
Résultat opérationnel		143 959	147 030	-3 071	-2,1
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	2 945	3 562	-617	-17,3
Charges extraordinaires	36	-130	-470	340	-72,3
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	0	0	0	0,0
Impôts	39	-23 649	-28 253	4 604	-16,3
Bénéfice consolidé		123 125	121 869	1 256	1,0

Flux de trésorerie consolidé

	2021	2021	2021	2020	2020	2020
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	123 125			121 869		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux				167	167	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	22 834			21 131		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		277			1 762	
Provisions et autres corrections de valeur	16 585	9 215		3 484	16	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	35 244	20 065		28 737	17 848	
Comptes de régularisation actifs		2 105		2 649		
Comptes de régularisation passifs		1 351		656		
Dividende de l'exercice précédent		78 962			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	197 788	111 975	+ 85 813	178 693	98 755	+ 79 938
Variation des propres titres de participation		10			62	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	10	-10	0	62	-62
Participations non consolidées		237			14 486	
Immeubles	2 320	5 055		2 988	2 107	
Autres immobilisations corporelles		10 690			12 921	
Valeurs immatérielles		1 534			2 179	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2 320	17 516	-15 196	2 988	31 693	-28 705
Créances sur la clientèle	109 412				190 846	
Créances hypothécaires		1 504 016			878 009	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		2 576			6 967	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 136 924			1 860 680		
Obligations de caisse		26 662			27 051	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	1 246 336	1 533 254	-286 918	1 860 680	1 102 873	+ 757 807
Opérations de négoce		9 723			5 180	
Immobilisations financières	81 293				845 765	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	914 800				106 000	
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	996 093	9 723	+ 986 370	0	956 945	-956 945
Créances sur les banques	37 594			14 624		
Engagements envers des banques	241 121			1 519 535		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	278 715	0	+ 278 715	1 534 159	0	+ 1 534 159
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		49 708		1 373		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15 779				5 204	
Autres actifs	4 672			17 212		
Autres passifs	50 275				10 670	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	70 726	49 708	+ 21 018	18 585	15 874	+ 2 711
Flux de fonds de l'activité bancaire	2 591 870	1 592 685	+ 999 185	3 413 424	2 075 692	+ 1 337 732
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	2 791 978	1 722 186	+ 1 069 792	3 595 105	2 206 202	+ 1 388 903

	État 31.12.2021 en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	État 31.12.2019 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	6 254 325	5 184 533	+ 1 069 792	5 184 533	3 795 630	+ 1 388 903
Total liquidités	6 254 325	5 184 533	+ 1 069 792	5 184 533	3 795 630	+ 1 388 903

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 623	1 603 933	34 786		121 869	2 361 107
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			42 907			-42 907	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 640		-2 640
Aliénation de propres parts au capital					2 640		2 640
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-58					-58
Dividendes et autres distributions		48				-78 962	-78 914
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			-6 505				-6 505
Bénéfice consolidé						123 125	123 125
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 613	1 640 335	34 786	0	123 125	2 398 755

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de la Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2021	Exercice précédent
USD	0.9114	0.8799
EUR	1.0336	1.0809
GBP	1.2300	1.1998

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions Créances sur la clientèle et Créances hypothécaires. Pour les postes du bilan « Créances sur les banques » et « Immobilisations financières » (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ». Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 163.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de rétablissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont activés s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres Immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous « Les valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont activées, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est activé.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non activées sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Certaines propres obligations d'emprunt et propres obligations de caisse figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur des obligations d'emprunt et obligations de caisse sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Facteurs qui, durant la période de référence et par rapport à la période précédente, ont influencé la situation économique de la banque

Au cours de l'exercice sous revue, la situation économique en Suisse s'est progressivement normalisée. Malgré cette tendance réjouissante, la pandémie de coronavirus demeure un facteur d'incertitude.

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité.

Aucun autre facteur significatif ayant une incidence sur la situation économique de la banque au cours de la période sous revue et par rapport à la période précédente n'est survenu.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques » (Circ.-FINMA 20/1) sont déterminantes pour Valiant.

En vertu de l'art. 25 OEPC-FINMA, Valiant applique depuis le 1^{er} janvier 2021 les nouvelles dispositions relatives à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Dans ce contexte, les anciennes corrections de valeur pour risques de défaillance latents ont été reprises comme corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance pour les créances à haut risque. Des corrections de valeur supplémentaires pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur toutes les autres créances clients pour la période transitoire cinq ans.

Les principes comptables de groupe ont été adaptés en conséquence aux sections « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et « Provisions ».

Il n'y a pas eu d'autres modifications dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes annuels.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient remplies même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, des détériorations macroéconomiques majeures suscitent en particulier les risques de défaillance, les risques de taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. De plus, le conseil d'administration valide des limites-cadres pour les risques individuels, qui sont adaptées à la limite de la capacité de risque. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des pertes et bénéfices réalisés suite aux risques pris. Il appartient à chaque collaborateur, en particulier aux supérieurs de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (p. ex. directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes Legal et Compliance ainsi que Contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque et des exigences réglementaires du conseil d'administration.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation

qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendant des processus commerciaux, placée sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

En tant qu'établissement financier, Valiant s'expose à différents risques bancaires spécifiques. Il s'agit notamment des risques de défaillance, de marché, de liquidité et de refinancement, ainsi que des risques opérationnels et juridiques.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, placements financiers, produits dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client / de la cliente, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à la clientèle privée sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de risque de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités

de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une exception to policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs précoces ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et de la valeur des

instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (covered bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont soumises à des risques de taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du Chief Financial Officer, l'Asset Liability Committee (ALCO) est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt. Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration. Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clients à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régit les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités, les risques de refinancement accrus et les situations d'urgence en matière de liquidités.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire Risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de conformité, réclamations de clients, rapports financiers, etc.)
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation des processus. Les responsables SCI (« risk owner ») compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents.
- Au sein de la deuxième ligne, les instances de contrôle indépendantes des secteurs d'activité orientés vers le résultat contrôle des risques et compliance assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise). Par ailleurs, elle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les plans de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Compliance et gestion des risques juridiques

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité (« Compliance Management ») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale durable.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les intermédiaires financiers suisses sont soumis à une réglementation stricte et aux obligations prudentielles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces obligations découlent notamment des normes internationales, en particulier des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), reconnues dans le monde entier et également par le Conseil de sécurité de l'ONU comme norme en vigueur pour la lutte contre le blanchiment d'argent. Le respect des recommandations est régulièrement contrôlé dans les États membres, et les résultats de l'examen sont récapitulés dans le cadre d'un rapport. Ainsi, la Suisse a également fait l'objet d'un contrôle pour la quatrième fois en

2016. Bien que le GAFI ait attesté que la Suisse disposait en principe d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent efficace et que la Suisse ait obtenu un résultat supérieur à la moyenne des pays déjà examinés, des lacunes ont été constatées, notamment en ce qui concerne les activités déconnectées de l'intermédiation financière. Depuis lors, la Suisse se trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. En 2016 et 2020, les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse ont entraîné des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Si l'OBA-FINMA et la CDB sont déjà en vigueur au 1^{er} janvier 2020, l'entrée en vigueur de la LBA révisée est attendue pour la mi-2022. L'objectif de la révision de la LBA est notamment la vérification des ayants droit économiques et un contrôle régulier des dossiers des clients. Valiant applique systématiquement les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'OBA-FINMA et la CDB 20 sont appliquées depuis début 2020.

Loi sur les services financiers (LSFin)/Loi sur les services financiers (LEFin) Après la publication du dernier acte, les lois LSFin et LEFin et les ordonnances correspondantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec en partie des périodes de transition de trois ans au plus. Les dispositions d'application essentielles pour les banques ont été appliquées pour fin 2021.

La LSFin soumet les banques à des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Cela nécessite une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client / de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. En outre, des exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont imposées et une surveillance prudentielle est proposée aux établissements financiers soumis à autorisation.

Même avant 2020, Valiant avait pour l'essentiel transposé la thématique « Investment Suitability and Appropriateness » en s'appuyant sur les prescriptions de la directive MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE) ainsi que selon les projets de loi LSFin/LEFin. Un éventuel besoin d'adaptation ponctuel au regard de ces nouvelles dispositions législatives a été analysé.

Loi sur la protection des données (LPD) Le 25 septembre 2020, le Parlement a adopté la nouvelle LPD en s'alignant sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Celle-ci s'écarte du RGPD ici et là, et le dépasse sur certains points. La consultation sur les dispositions d'application dans l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) s'est achevée le 14 octobre 2021. L'entrée en vigueur de la LPD révisée et des dispositions d'application est actuellement prévue pour le second semestre 2022. La loi ne prévoit aucune période de transition pertinente. Valiant a lancé un projet de réalisation de la conformité à la protection des données résultant de la nouvelle législation en matière de protection des données. Le projet était subdivisé en divers lots de mesures, dont la plupart (registre des activités de traitement, déclarations de protection des données, instructions sur la protection des données, conseillers et conseillères en protection des données) sont déjà terminés. Pour permettre à la clientèle de s'informer sur le traitement de ses données personnelles par Valiant, la nouvelle déclaration de protection des données lui sera envoyée avec l'envoi de fin d'année 2021, et sera également mise en ligne sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs seront formés en 2022 conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face aux clientes et clients domiciliés à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientes et clients domiciliés à l'étranger.

En prévision des prescriptions de la MiFID et en raison des risques sous-jacents, Valiant a renforcé ses règles internes en ne proposant à ses clientes et clients domiciliés à l'étranger que des financements et plus aucune opération sur titres. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données devant être communiquées de clientes et clients imposés à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine sur la satisfaction des obligations fiscales relatives aux comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clientes et clients bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques environnementaux/liés à la durabilité (risques ESG)

Les risques ESG, et notamment les risques climatiques liés à la finance, sont des risques qui, s'ils ne sont pas pris en compte ou pondérés dans le modèle d'affaires, peuvent avoir des retombées économiques importantes, voire nuire à la réputation. Les risques ESG sont intégrés dans les processus clés de Valiant (notamment dans le processus de financement et de placement) et sont gérés par différentes mesures (p. ex. l'adaptation de la gamme de produits ou des critères d'exclusion dans les opérations de financement). Valiant assure dans ce contexte un reporting adéquat sur les progrès réalisés à l'intention du conseil d'administration. Des informations générales sur la durabilité figurent dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise aux pages 45-48 .

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques » à la page 147.

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide d'un système de rating client permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour la clientèle privée, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou connues, ainsi que pour les positions à haut risque, une correction de valeur individuelle est constituée sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, à la page 137.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, bureautiques, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou une éventuelle estimation externe.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Les couvertures acceptées consistent essentiellement dans les titres courants sur le marché et liquides. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins des clients et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients, ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première approche qu'en cours de durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	215 163	801 547	564 217	1 580 927	
Créances hypothécaires	25 705 517		25 847	25 731 364	
Immeubles d'habitations	22 126 255		7 966	22 134 221	
Immeubles commerciaux	794 224		1 093	795 317	
Immeubles artisanaux et industriels	1 660 713		15 708	1 676 421	
Autres	1 124 325		1 080	1 125 405	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	25 920 680	801 547	590 064	27 312 291
	Exercice précédent	24 459 898	855 681	602 108	25 917 687
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	25 906 562	801 351	535 741	27 243 654
	Exercice précédent	24 427 597	855 681	584 692	25 867 970
Hors-bilan					
Engagements conditionnels	19 013	13 883	107 160	140 056	
Engagements irrévocables	1 196 767		109 442	1 306 210	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			55 611	55 611	
Total du hors-bilan	Exercice sous revue	1 215 780	13 883	272 213	1 501 877
	Exercice précédent	937 508	12 207	270 367	1 220 082
Créances compromises	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Année de référence	65 471	36 785	28 686	28 686	
Année précédente	51 835	32 730	19 105	19 105	

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 9,6 mio en comparaison annuelle. La détérioration de la situation est principalement due aux changements de notation et à la baisse des valeurs estimées de réalisation.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 42,0 mio (contre CHF 29,4 mio. l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	15 011	5 288
Titres de participation	15 011	5 288
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	15 011	5 288
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				55 108	14 493	6 337 000	
Instruments de taux	0	0	0	55 108	14 493	6 337 000	
Contrats à terme	2 519	39 163	1 618 518				
Devises/métaux précieux	2 519	39 163	1 618 518	0	0	0	
Options (exchange traded)	207	207					
Titres de participation/indices	207	207	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	2 726	39 370	1 618 518	55 108	14 493	6 337 000
	Exercice précédent	3 943	7 563	1 353 928	4 183	30 521	5 127 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	2 519	39 163		55 108	14 493	
	Exercice précédent	3 776	7 396		4 183	30 521	

Après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Exercice sous revue		57 834	53 863
Exercice précédent		8 126	38 084

Selon les contreparties		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives		0	56 034	1 800
Valeurs de remplacement négatives		0	53 128	735

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

Banques selon durée résiduelle		Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an		728	38 341	1 518 301
Avec durée résiduelle de plus de 1 an		55 306	14 787	6 350 173

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Titres de créance	1527633	1607563	1564836	1662531
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1527633	1607563	1564836	1662531
Titres de participation	1856	2175	7106	6865
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	59	277	58	277
Immeubles	0	826	0	827
Total immobilisations financières	1529548	1610841	1572000	1670500
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1526333	1605863		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1516333	11300					1527633

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équivalence	177948		177948					278	178226
sans valeur boursière	177948		177948					278	178226
Autres participations non consolidées	53083	-1624	51459		237	0	-961		50735
sans valeur boursière	53083	-1624	51459		237	0	-961		50735
Total des participations non consolidées	231031	-1624	229407	0	237	0	-961	278	228961

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services AG, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

¹ Nouvelle raison sociale au 3 décembre 2020 ; anciennement Viseca Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient avec 69,90 % la majorité des voix au sein de l'organe suprême. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.

- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les fonds propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission d'obligations sécurisées (voir annexe 15). Elles font office de garantes des obligations sécurisées émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Valiant Garantie SA a été fondée le 6 avril 2021. Au 31 décembre 2021, elle n'a pas encore commencé son activité commerciale.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Immeubles	197 660	-102 085	95 575	5 055	-2 320	-6 485	91 825
Immeubles à l'usage de la banque ¹	176 408	-92 568	83 840	5 055	-2 320	-6 156	80 419
Autres immeubles	21 252	-9 517	11 735			-329	11 406
Autres immobilisations corporelles	40 967	-20 021	20 946	10 690		-12 347	19 289
Total des immobilisations corporelles	238 627	-122 106	116 521	15 745	-2 320	-18 832	111 114

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués.

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme de leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2020 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	3 536	-2 028	1 508	1 534	-3 042	0
Total des valeurs immatérielles	3 536	-2 028	1 508	1 534	-3 042	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Compte de compensation		16 325	56 123	
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 566	1 487		
Impôts indirects	6 786	6 507	1 935	2 015
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	1 559	2 014	20 861	26 259
Divers	17 260	5 510	1 002	1 372
Total autres actifs et autres passifs	27 171	31 843	79 921	29 646

Les autres actifs comprennent des transactions non réglées avec l'intermédiaire Entris Banking AG pour un montant d'environ CHF 10 mio.

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	6 702 362	6 487 154	5 335 500	5 095 700
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 500	1 500		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	236 257	287 266	223 500	271 600
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	3 956 073	3 866 538	2 743 000	2 068 000
Créances sur les banques	27 900	58 400		
Actifs mis en gage	10 924 092	10 700 858	8 302 000	7 435 300

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	15 883	16 221
Total des engagements	15 883	16 221

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans la Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2021 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2021 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2021 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2020 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1 566		1 566	1 487		

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/ insuffisance de couverture 31.12.2021 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2021 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2020 en milliers de CHF	Modification de la part écono- mique par rapport à l'année précé- dente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2020 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	1 029	1 029	991
Plans de prévoyance avec excédent	p.m.	0	0	0	10 283	9 677	8 997

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 113,3 % pour un taux technique de 1,5 % (contre 1,75 % l'exercice précédent). La réserve provisoire pour fluctuation de valeurs s'établit à CHF 59,7 mio.

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que même un excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26 ne doit pas entraîner d'avantage économique pour l'employeur, mais qu'il doit être employé en faveur des assurés.

Les membres du comité de direction et de direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective avenirplus.ch. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et de la fondation collective avenirplus.ch est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2021	Aucune	25.08.2022	115 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2018	Aucune	23.04.2024	500 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.10.2025	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2021	Aucune	20.01.2026	270 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	Aucune	29.01.2027	303 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	Aucune	06.12.2027	250 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	Aucune	31.07.2029	400 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	Aucune	29.11.2030	215 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	Aucune	07.05.2031	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	Aucune	04.12.2034	310 000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	0,751 ¹				5 335 500
Total						8078 500

¹ Valeur moyenne

L'obligation sécurisée émise est garantie par des créances hypothécaires (exclusivement immeuble d'habitation). Les créances hypothécaires sont alors cédées à la garante de l'obligation sécurisée Valiant Hypothèques SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.

	Échéance 2022 en milliers de CHF	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance >2026 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	115 000		500 000	190 000	270 000	1 668 000	2 743 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	574 500	504 400	384 400	505 300	500 500	2 866 400	5 335 500
Total	689 500	504 400	884 400	695 300	770 500	4 534 400	8078 500

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2020 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en CHF 1 000	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 908					3	-381	2 530
Provisions pour engagements de prévoyance	1 487	-57				136		1 566
Provisions pour risques de défaillance	9 660			188				9 848
Provisions de restructurations ¹	6 940	-3 136				15 836		19 640
Autres provisions ²	11 312	-1 123				610	-4 518	6 281
Total des provisions	32 307	-4 316	0	188	0	16 585	-4 899	39 865
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	0	0	0	34 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	19 105	-2 568		3 772	983	14 441	-7 047	28 686
Corrections de valeur pour les risques latents ⁴	30 612	-8	6 505	-3 960		19 820	-13 018	39 951
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	49 717	-2 576	6 505	-188	983	34 261	-20 065	68 637

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques et pour la mise en œuvre de projets stratégiques.

³ CHF 0,5 mio. non imposé

⁴ Les corrections de valeur pour risques latents (approche basée sur la notation) ont été totalement transférées dans les corrections de valeur pour risques inhérents. En outre, au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de 6 505 000 francs, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge de la réserve issue du bénéfice.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

18. Droits de participations ou des options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 428	5 424	363	371
Membres du comité de direction	4 502	4 646	369	317
Membres de direction	6 620	7 660	543	523
Total	15 550	17 730	1 275	1 211

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction

et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	4 780	4 124	1 794	1 730
Affaires d'organes ²	2 730	3 450	3 616	3 996
Autres parties liées ³	6 174 123	5 112 683	4 749	5 911

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding AG, y compris Entris Banking SA, Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 77,1 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de la Valiant Holding SA.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, veuillez vous référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2021		0
+ Achats	98.54	26 800
- Ventes	95.13	-11 250
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	97.64	-15 550
Propres actions nominatives au 31.12.2021		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,058 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés et acquis n'ont impliqué

aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations à publier selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	6 254 325							6 254 325	
Créances sur les banques	62 496	4 473	2 155	595				69 719	
Créances sur la clientèle	4 215	3 793 331	109 283	186 047	422 942	433 583		1 535 401	
Créances hypothécaires	1 322	1 872 282	1 770 660	2 788 889	11 345 429	7 929 671		25 708 253	
Opérations de négoce	15 011							15 011	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834							57 834	
Immobilisations financières	1 914		49 596	102 402	954 483	421 153		1 529 548	
Total	Exercice sous revue	6 397 117	2 256 086	1 931 694	3 077 933	12 722 854	878 4407	0	35 170 091
	Exercice précédent	5 301 637	720 785	2 065 967	3 464 310	13 799 511	7 431 034	827	32 784 071
Engagements envers les banques	30 144	2 335 000	2 114 891	253 518				2 632 053	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15 441 763	4 748 974	1 465 476	416 647	15 000			22 087 860	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	53 863							53 863	
Obligations de caisse			11 276	10 197	19 600	9 816		50 889	
Emprunts et prêts des lettres de gage			190 400	499 100	2 854 600	4 534 400		8 078 500	
Total	Exercice sous revue	15 525 770	4 982 474	3 782 043	1 179 462	2 889 200	4 544 216	0	32 903 165
	Exercice précédent	10 144 789	9 875 283	3 002 873	856 694	2 709 516	4 032 048	0	30 621 203

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2021		31.12.2020	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	6 253 639	686	5 183 915	618
Créances sur les banques	55 854	13 865	97 966	9 347
Créances sur les clients	1 528 164	7 237	1 648 284	7 554
Créances hypothécaires	25 708 253		24 212 132	
Opérations de négoce	15 011		5 288	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834		8 126	
Immobilisations financières	1 267 260	262 288	1 320 757	290 084
Comptes de régularisation	22 992		20 887	
Participations non consolidées	228 961		229 407	
Immobilisations corporelles	111 114		116 521	
Valeurs immatérielles			1 508	
Autres actifs	27 171		31 843	
Total des actifs	35 276 253	284 076	32 876 634	307 603
Passifs				
Engagements envers les banques	1 003 629	1 628 424	1 231 607	1 159 325
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 198 418	889 442	20 452 424	498 512
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	53 863		38 084	
Obligations de caisse	50 889		77 551	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 078 500		7 163 700	
Comptes de régularisation	138 623		139 974	
Autres passifs	79 921		29 646	
Provisions	39 865		32 307	
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 613		592 623	
Réserve légale issue du bénéfice	1 640 335		1 603 933	
Bénéfice consolidé	123 125		121 869	
Total des passifs	33 042 463	2 517 866	31 526 400	1 657 837

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	6 246 715	6 798	529	283	6 254 325
Créances sur les banques	36 214	6 579	3 077	23 849	69 719
Créances sur la clientèle	1 441 898	82 564	10 939		1 535 401
Créances hypothécaires	25 708 253				25 708 253
Opérations de négoce	15 011				15 011
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	57 834				57 834
Immobilisations financières	1 487 940	27 879	13 670	59	1 529 548
Comptes de régularisation actifs	22 992				22 992
Participations non consolidées	228 961				228 961
Immobilisations corporelles	111 114				111 114
Valeurs immatérielles					
Autres actifs	26 931	90	150		27 171
Total des actifs bilantaires	35 383 863	123 910	28 365	24 191	35 560 329
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	88 962	1 182 227	274 308	73 164	1 618 661
Total des actifs	35 472 825	1 306 137	302 673	97 355	37 178 990
Passifs					
Engagements envers les banques	2 040 956	327 095	203 119	60 883	2 632 053
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 058 959	910 155	83 170	35 576	22 087 860
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	53 863				53 863
Obligations de caisse	50 889				50 889
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 078 500				8 078 500
Comptes de régularisation passifs	138 623				138 623
Autres passifs	79 917		0	4	79 921
Provisions	39 865				39 865
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786				34 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 613				592 613
Réserve légale issue du bénéfice	1 640 335				1 640 335
Bénéfice consolidé	123 125				123 125
Total des passifs bilantaires	33 940 327	1 237 250	286 289	96 463	35 560 329
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 568 183	70 501	15 990	633	1 655 307
Total des passifs	35 508 510	1 307 751	302 279	97 096	37 215 636
Position nette par monnaie	-35 685	-1 614	394	259	-36 646

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	23 962	18 891
Garanties de prestation de garantie et similaires	59 681	56 469
Autres engagements conditionnels	56 413	58 259
Total des engagements conditionnels	140 056	133 619

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice (issuer) de la Debit Mastercard, et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	10 435	3 012
Total des opérations fiduciaires	10 435	3 012

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	15 479	12 342
Autres opérations de négoce	624	845
Résultat des opérations de négoce¹	16 103	13 187

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Titres	72	-60
Devises	15 102	12 239
Matières premières/métaux précieux	929	1 008
Résultat des opérations de négoce¹	16 103	13 187

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	333	531
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	36 652	22 583

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	115 091	111 750
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 518	1 442
Prestations sociales	19 751	18 670
Autres frais de personnel	7 722	4 270
Total des charges de personnel	142 564	134 690

35. Autres charges d'exploitation

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Coût des locaux	15 662	16 310
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	61 586	56 978
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 086	2 938
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	830	853
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	821	853
dont pour d'autres prestations de service	9	0
Autres charges d'exploitation	30 625	29 835
Total des charges d'exploitation	111 789	106 914

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	2 880	3 460
Impôt préalable imputable à une autre période	15	73
Autres postes	50	29
Total des produits extraordinaires	2 945	3 562
Charges extraordinaires		
Perte provenant de la vente d'immeubles	0	55
TVA imputable à une autre période	35	313
Droit de timbre hors période	95	
Remise sur les loyers au titre du COVID-19		102
Total des charges extraordinaires	130	470

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	24 026	28 236
dont charges relatives aux impôts courants	26 403	28 378
dont constitution/dissolution de régularisations	-2 377	-142
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	-377	17
Total impôts	23 649	28 253

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2021 à 16,4 % (contre 19,2 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2021	2020
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	7.80	7.72
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 131 à 176).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

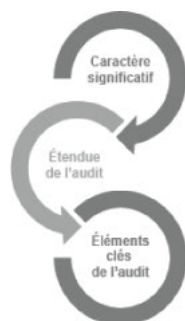
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global pour le groupe : CHF 7'338'700

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 90.4 % du bénéfice consolidé et 99.5 % du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 9.6 % du bénéfice consolidé et 0.5 % du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des créances clients

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'338'700
Référence	Bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 733'870 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes consolidés et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidé. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p>
<p>Au 31 décembre 2021 les créances clients s'inscrivent à CHF 27.2 milliards et représentent 76.6% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 25.7 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 68.6 millions.</p>	<p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.</p>
<p>La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.</p>
<p>Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 137 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 155 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 156 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.</p>	<p>La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.</p> <p>Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés, est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2022

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 303 219	2 271 976	2 261 455
2 Fonds propres de base (tier1)	2 303 219	2 271 976	2 261 455
3 Fonds propres totaux	2 307 811	2 276 322	2 261 455
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	14 408 311	14 440 838	14 037 317
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 152 665	1 155 267	1 122 985
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	15,99	15,73	16,11
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	15,99	15,73	16,11
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,02	15,76	16,11
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,02	7,76	8,11
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFr) (en %)	0,00	0,00	0,00
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	7,80	7,80	7,80
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	9,60	9,60	9,60
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	12,00	12,00	12,00
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	37 861 935	37 792 071	32 323 368
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,08	6,01	7,00

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2021	30.09.2021	30.06.2021	31.03.2021	31.12.2020
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	7 722 898	7 945 253	7 415 341	7 267 961	6 794 971
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	5 093 739	4 929 390	4 746 760	4 373 581	4 412 837
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	152	161	156	166	154

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2021	30.06.2021	31.12.2020
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	27 575 196	n.a.	n.a.
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	23 091 259	n.a.	n.a.
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	119	n.a.	n.a.

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de la Banque Valiant SA, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	23 817	24 349	- 532	- 2,2
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	15 011	5 288	9 723	183,9
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	38 828	29 637	9 191	31,0
Autres créances à court terme	82	49	33	67,3
Actifs de régularisation	5 284	5 249	35	0,7
dont envers les entreprises affiliées	5 283	5 247	36	0,7
Total de l'actif circulant	44 194	34 935	9 259	26,5
Immobilisations financières	949	1 291	- 342	- 26,5
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 558	1 222 900	- 342	- 0,0
Total des actifs	1 266 752	1 257 835	8 917	0,7
Passifs				
Autres dettes à court terme	177	157	20	12,7
Passifs de régularisation	736	829	- 93	- 11,2
dont envers les entreprises affiliées	0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	913	986	- 73	- 7,4
Engagements envers les banques	165 000	80 000	85 000	106,3
dont envers les entreprises affiliées	165 000	80 000	85 000	106,3
Provisions	261	261	0	0,0
Total capitaux étrangers à long terme	165 261	80 261	85 000	105,9
Total des fonds étrangers	166 174	81 247	84 927	104,5
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 581	1 591	- 10	- 0,6
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	376 293	452 095	- 75 802	- 16,8
Bénéfice au bilan	2 962	3 160	- 198	- 6,3
dont bénéfice reporté	0	7	- 7	- 100,0
dont bénéfice de l'exercice	2 962	3 153	- 191	- 6,1
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
Total des fonds propres	1 100 578	1 176 588	- 76 010	- 6,5
Total des passifs	1 266 752	1 257 835	8 917	0,7

Compte de résultat

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	2 913	2 877	36	1,3
Recettes des prestations	2 913	2 877	36	1,3
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 766	-2 689	-77	2,9
Charges de personnel	-2 766	-2 689	-77	2,9
Autres charges d'exploitation	-1 295	-1 608	313	-19,5
Autres charges d'exploitation	-1 295	-1 608	313	-19,5
Provisions	0	0	0	n/a
Amortissements et corrections de valeur	0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	-1 148	-1 420	272	-19,2
Résultat financier				
Produit des participations	5 000	5 000	0	0,0
Charges d'intérêts	-735	-380	-355	93,4
dont envers les entreprises affiliées	-735	-380	-355	93,4
Produit des intérêts	178	40	138	345,0
Autres produits financiers	1 751	2 194	-443	-20,2
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	204	0	204	n/a
Autres charges financières	-1 839	-2 289	450	-19,7
Résultat financier	4 355	4 565	-210	-4,6
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	3 207	3 145	62	2,0
Produits exceptionnels	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	-130	0	-130	n/a
Résultat extraordinaire	-130	0	-130	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts	3 077	3 145	-68	-2,2
Impôts	-115	8	-123	-1 537,5
Bénéfice de l'exercice	2 962	3 153	-191	-6,1

Annexe aux comptes annuels

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 11 à 36.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2021 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961 d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 0,9 mio (contre : CHF 1,3 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio (contre : CHF 1 222 mio. l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de la Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de la Valiant Holding SA, 4,6 équivalents plein temps (contre 3,6 équivalents plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	69,90	69,90		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewererevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 000 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services AG, Zürich ¹	Acquisition et gestion de participations	25 000	8,24	8,24		x

¹ Nouvelle raison sociale au 3 décembre 2021 ; anciennement Viseca Holding AG. Participation groupe bancaire Entris

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2021		0
+ Achats	98.54	26 800
- Ventes	95.13	-11 250
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	97.64	-15 550
Propres actions nominatives au 31.12.2021		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2021.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élevaient à CHF 0,1 mio (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 428	5 424	363	370
Membres du comité de direction	1 383	1 364	113	93
Membres de direction	195	234	16	16
Total	6 006	7 022	492	479

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	130	0
TVA imputable à une autre période	35	0
dont adaptation de valeur Triba Partner Bank AG	95	0

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de la Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/ boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 5,00% au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de la Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 145.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2021 Nombre d'actions	2020 Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	9 955	8 526
Christoph B. Bühler, vice-président	3 421	2 791
Barbara Artmann, membre	1 667	1 298
Jean-Baptiste Beuret, membre	3 187	2 802
Maya Bundt, membre	1 675	1 321
Nicole Pauli, membre	2 085	1 639
Ronald Trächsel, membre	369	–
Roger Harlacher, membre à partir du 19.05.2021	200	–
Franziska von Weissenfluh, membre jusqu'au 19.05.2021	–	3 547
Total	22 559	21 924
dont total conseil d'administration	22 296	21 161
dont total personnes proches	263	763
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	7 468	6 085
Martin Vogler, responsable clientèle privée et commerciale	3 650	2 989
Stefan Gempeler, responsable produits et opérations	2 165	2 882
Dr. Hanspeter Kaspar, CFO jusqu'au 25.10.2021	–	166
Marc Praxmarer, responsable entreprises et clientèle institutionnelle	2 180	1 612
Christoph Wille, responsable services à la clientèle et canaux	2 212	3 380
Total	17 675	17 114
dont total comité de direction	13 941	14 072
dont total personnes proches	3 734	3 042

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2020 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	177	157
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	29 100	29 596
Engagements sur des sociétés affiliées	165 000	80 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour la Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. La Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2021 en CHF	2020 en CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	19	7 214
Bénéfice/perte de l'exercice	2 961 720	3 153 110
Bénéfice au bilan	2 961 739	3 160 324
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	76 000 600	75 802 000
Total à disposition de l'assemblée générale	78 962 339	78 962 324
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	0
Versement du dividende	78 962 305	78 962 305
Report à compte nouveau	34	19

Cette page a volontairement été laissée vierge.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Valiant Holding SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 182 à 189).

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

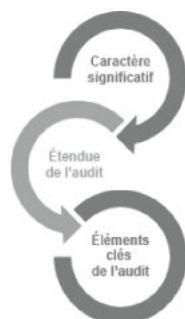
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5'067'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'067'000
Référence	Total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 506'700 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2021 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 96.4% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 184 et 185 en annexe des états financiers.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; • validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; • procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 18 mars 2022